



BEAUSITE
09/07/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROCES VERBAL

Communauté de Communes



Centre Intercommunal d'Action Sociale de la
Communauté de Communes De L'AIRE A L'ARGONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL et COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et neuf juillet, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Aire à l'Argonne se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Beausite, sur convocation en date du trente juin deux mille vingt qui leur a été adressée par la Présidente, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

<i>Martine AUBRY, Présidente</i>	<i>Dania KLEIN, vice- présidente</i>	<i>Noëlle JACQUEMET</i>
<i>Josiane BIGUINET</i>	<i>Alain NOEL</i>	<i>Laurent PALIN</i>
<i>Evelyne BERTHAUX</i>	<i>Bernard RENAUDIN</i>	<i>Claude THOMAS</i>
<i>Marie-Françoise KLEIN</i>	<i>Dominique MARECHAL</i>	<i>Luc GERARD</i>

Etaient excusés :

Mme Sophie CHARRIOT
Mme Nathalie PHILIPPOT
Mme Pascale ZEHR
M. Philippe BRISSE
M. Dominique JEANNESSON

Etaient absents :

M. Guy AUBRY
M. André DUMONT
M. Dominique DIDIER
M. Daniel SANZEY

Pouvoirs :

M. Philippe BRISSE donne pouvoir à M. RENAUDIN
Mme Sophie CHARRIOT donne pouvoir à M. PALIN
Mme Nathalie PHILIPPOT donne pouvoir à Mme Dania KLEIN
Mme Pascale ZEHR donne pouvoir à Mme AUBRY

Ordre du jour :

Administration générale :

- Vote du Compte Administratif 2019
- Vote du Compte de Gestion
- Reprise et affectation du compte de résultat
- Vote du Budget Primitif 2020
- Modification de la quotité de la mise à disposition de l'agent de développement du CIAS

Cohésion sociale :

- Adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien
- Adhésion à l'UDCCAS/UNCCAS
- Convention avec la compagnie Caravanes (Expression Libre)

Questions diverses

- Recrutement animateur/trice du pôle seniors
- Recherche d'un(e) volontaire en Service Civique pour la veille sociale avec l'ADMR
- Actions du CIAS durant la crise sanitaire du COVID19
- Hébergement de l'ADMR au sein des locaux du CIAS

La Présidente ouvre la séance à 20h12. Elle remercie les membres du conseil d'administration de leur présence et présente les excuses et pouvoirs.

Vote du Compte Administratif 2019

La Présidente ne prend pas part au vote et sort de la salle,

La Vice-Présidente présente aux administrateurs du Conseil d'Administration le compte administratif 2019 du CIAS, qui s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	359 665,18 €	440 875,27 €	81 210,09 €
INVESTISSEMENT	3 231,05 €	772,38 €	- 2 458,67 €

Après examen et délibération, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2020.

DELIBERATION

N° DCA 20200709 - 03

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Dania KLEIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Dania KLEIN après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	538.05			81 826.85	538.05	81 826.85
Opérations exercice	2 693.00	772.38	359 565.18	379 048.41	362 358.18	379 820.79
Total	3 231.05	772.38	359 665.18	440 875.27	362 896.23	441 647.85
Résultat de clôture	2 458.67			81 210.09		78 751.42
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 458.67			81 210.09		78 751.42
Résultat définitif	2 458.67			81 210.09		78 751.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Vote du compte de gestion

La Présidente ne prend pas part au vote,

La Vice-Présidente, Mme Klein, informe les administrateurs du CIAS que le compte de gestion est conforme au compte administratif précédemment présenté.

DELIBERATION

N°DCA 20200709 - 04

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Dania KLEIN

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Reprise et affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, Mme la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019, qui s'établit à 81 210,09 €, en le portant au budget primitif 2020 (ligne 002). Mme la Vice-Présidente propose également d'affecter le déficit d'investissement 2019, qui s'établit à 2 548,67 € au Budget primitif 2020.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2019 au budget primitif 2020.

DELIBERATION

N° DCA 20200709-05

OBJET : REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 81 210,09

decide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Pour Mémoire	0,00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	61 826,86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	498 30
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0,00
EXCEDENT	19 383,23
Résultat cumulé au 31/12/2019	81 210,09
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	81 210,09
Affectation obligatoire	0,00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter	0,00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. comptes 1068	2 458,67
Solde disponible affecté comme suit:	0,00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - ig 002)	78 751,42
B.DÉFICIT AU 31/12/2019	0,00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

Vote du Budget Primitif 2020

La Vice-Présidente et la Présidente présentent le budget primitif du CIAS et le soumettent pour examen aux membres du Conseil d'Administration :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	461 620,00 €	480 203,42 €
INVESTISSEMENT	4 708,67 €	4 708,67 €

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif 2020 est adopté.

DELIBERATION

N° DCA 20200709-06

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente présentent la proposition de budget primitif 2020.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	461 620,00 €	480 203,42 €
INVESTISSEMENT	4 708,67 €	4 708,67 €

En conséquence, la subvention d'équilibre demandée à la Communauté de Communes par le Centre Intercommunal d'Action Sociale s'élève à 210 000,00 €, somme qui pourra être versée en plusieurs fois, intégralement ou non, en fonctions des besoins du CIAS.

Modification de la quotité de la mise à disposition de l'agent de développement du CIAS

La Présidente propose aux administrateurs du CIAS que l'agent de développement du pôle social, culturel et associatif soit désormais à 70% sur la Maison de Services Au Public :

- Actuellement l'agent est affecté à 50% sur le budget général de la Communauté de Communes pour la partie culturelle et associative et à 50% sur le budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le pôle seniors ;
- Dans les critères de labellisation France Services, il est exigé que l'ouverture au public soit de 24h par semaine et qu'un agent y soit affecté ;
- Budgétairement cela permettrait, comme vu dans le Budget Primitif d'augmenter le budget affecté à la Maison des Services et de pouvoir, par conséquent, justifier des subventions de l'Etat qui s'élèvent à un montant de 30 000 € par exercice.

La Présidente propose donc aux membres du Conseil d'Administration que la quotité de mise à disposition de l'agent de développement du CIAS soit désormais de 0,7ETP pour la partie sociale liée au CIAS et de 0,3ETP pour la partie associative et culturelle.

La proposition est adoptée, après délibération, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents.

DELIBERATION

N° DCA 20200709-07

Objet : MODIFICATION DE LA QUOTITE DE LA MISE A DISPOSITION DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT AU CIAS

La Présidente expose,

Vu la délibération N° DECC_201910_109 du 22 octobre 2019 concernant une convention de mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes au CIAS,

Vu la délibération N° DECC_2020_054 du 23 juin 2020 concernant la modification de la quotité de la mise à disposition de l'agent de développement au CIAS,

Considérant qu'il convient de revoir la répartition du poste de l'Agent du Pôle culture, social et associatif entre la Communauté de Communes et le CIAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'établir la mise à disposition de l'Agent du pôle culture, social et associatif à 0,7 ETP par le biais d'un avenant (en annexe de la présente) à la convention de mise à disposition en visa,
- D'autoriser la Vice-Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision et à signer cet avenant au nom du CIAS.

Cohésion sociale :

Adhésion à la Mission Locale du Sud Meusien

La Présidente rappelle que la Mission Locale du Sud Meusien effectuée depuis 2012 des permanences à la MSAP de Villotte-sur-Aire, depuis janvier elle intervient également à Beausite, au siège de la communauté de communes.

Les personnes ciblées par la Mission Locale sont les jeunes résidents de 16 à 25 ans. La Mission Locale suivait 92 jeunes en 2018 sur la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Comme chaque année, la Présidente propose le renouvellement de cette adhésion pour un montant de 7 850,40 €, la Présidente demande aux membres du conseil d'administration de lui autoriser à signer la convention de partenariat.

Les membres du conseil d'administration s'étonnent du montant total versé à la Mission Locale par rapport à la dizaine de permanences annuelles. La Vice-Présidente souhaite que la Mission Locale soit un partenaire plus actif de la MSAP et également du CIAS avec notamment la perspective d'un déploiement d'activités pour les adolescents.

DELIBERATION

N°DCA 20200709-08

Objet : ADHESION A LA MISSION LOCALE DU SUD MEUSIEN

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 8 juillet 2020,

Considérant qu'une permanence de la Mission Locale à la Maison des Services Au Public de Villotte-sur-Aire se tient tous les premiers vendredis de chaque mois et qu'une permanence se tient depuis cette année au siège de la Communauté de Communes à Beausite tous les troisièmes vendredis de chaque mois,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 542 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 01/01/2017, publiée au 1er janvier 2020,

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 850,40 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2020 dans les conditions établies par la convention en annexe de la présente délibération
- verser une participation de 7 850,40 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien
- dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2020 du budget du CIAS
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.
- autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Adhésion à l'UNCCAS et à l'UDCCAS

La Présidente propose l'adhésion, comme chaque année à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Cette adhésion permet de bénéficier de conseils juridiques et techniques, de formations, de journées d'échanges et également de répondre à des appels à projets spécifiques.

Le montant de l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale serait de 0,03435 euros par habitant soit **224,72 euros** et **31,34 euros** pour l'abonnement au magazine Actes, selon les critères appliqués aux structures comptant entre 3 500 et 100 000 habitants. Soit un total de **263,65 euros**.

Le montant de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale serait de **80 euros**, conformément aux tarifs applicables pour les CIAS rayonnant sur une population comprise entre 5 001 et 10 000 habitants.

La Vice-Présidente ajoute que l'UDCCAS de la Meuse, en sommeil depuis quelques années a été réactivé au cours du mois d'octobre 2019, avec la volonté d'agir en réseau avec notamment des actions communes.

DELIBERATION

N° DCA 20200709-09

Objet : ADHESION A L'UDCCAS / UNCCAS

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 9 juillet 2020,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 542 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 01/01/2017, publiée au 1er janvier 2020,

La Présidente propose de renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale pour l'année 2020.

Le montant de l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale serait de 0,03435 euros par habitant soit 224,72 euros + 31,34 euros pour l'abonnement au magazine Actes, selon les critères appliqués aux structures comptant entre 3 500 et 100 000 habitants. Soit un total de 263,65 euros.

Le montant de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale serait de 80 euros, conformément aux tarifs applicables pour les CIAS rayonnant sur une population comprise entre 5 001 et 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à nouveau à l'UNCCAS et de verser une participation de 263,65 euros à ce titre
- d'adhérer à nouveau à l'UDCCAS et de verser une participation de 80 euros à ce titre
- de dire que ces montants sont inscrits au Budget Primitif 2020 du budget du CIAS
- d'autoriser la Présidente d'entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente décision

Convention avec la Compagnie Caravanes (Expression Libre)

Mme la Vice-Présidente rappelle que théâtre pour les personnes adultes en situation de handicap qui résident sur le territoire existe depuis 2011 et que la troupe effectue chaque année des ateliers théâtre suivis de nombreuses représentations sur le territoire et même à Nancy.

Mme la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de soutenir comme chaque année la compagnie Caravanes via la signature d'une convention et du contrat de cession pour le spectacle que la compagnie répète actuellement.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 753,55 euros hors taxes et il est également demandé la prise en charge des frais de déplacement de la metteuse en scène à hauteur de 88 euros par mois.

La compagnie souhaite trouver de nouveaux acteurs extraordinaires, pour ce faire, des contacts vont être établis avec les professionnels du domaine social, notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui va prochainement rejoindre la MSAP et des élus des communes afin de trouver de nouveaux acteurs.

Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent le caractère unique de la compagnie Expression Libre et son impact très positif pour les acteurs et leurs familles.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de cession et la convention avec la Compagnie Caravanes pour la mise en place d'ateliers théâtre à destination des personnes en situation de handicap pour un montant de 3 753,55 euros HT
- De prendre en charge les frais de déplacement de la metteuse en scène à hauteur de 88 euros TTC par mois, à partir de janvier 2020 pour chaque intervention
- De dire que les montants précédemment cités sont inscrits au Budget Primitif 2020 du budget du CIAS

DELIBERATION

N° DCA 20200709-10

Objet : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE CARAVANES

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 9 juillet 2020,

Vu la délibération n° DCA 05-02-2019/04 du 5 février 2019 relatif au renouvellement de la convention avec Autrement Dit,

Considérant que la compagnie Caravanes anime depuis huit ans des ateliers à destination des adultes en situation de handicap résidant sur le territoire qui favorisent l'inclusion par les arts,

Considérant que cette année, les ateliers ont eu lieu à Nicey-sur-Aire en janvier et février et vont reprendre en juillet,

La Présidente propose de poursuivre l'action de cette compagnie basée à Pierrefitte-sur-Aire, en programmant des ateliers ainsi que des représentations sur le territoire à destination des habitants.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de cession et la convention avec la Compagnie Caravanes pour la mise en place d'ateliers théâtre à destination des personnes en situation de handicap pour un montant de 3 753,55 euros HT
- De prendre en charge les frais de déplacement de la metteuse en scène à hauteur de 88 euros TTC par mois, à partir de janvier 2020 pour chaque intervention

- De dire que les montants précédemment cités sont inscrits au Budget Primitif 2020 du budget du CIAS
- D'autoriser la Présidente à :
 - > Déposer des demandes de subvention auprès de partenaires pour soutenir le fonctionnement de cette action et contribuer à son développement
 - > Le cas échéant, à signer tout engagement permettant l'organisation de quelques représentations sur le territoire
 - > A entreprendre toutes les démarches administratives et financières y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

Recrutement animateur/trice du pôle seniors

Mme la Présidente informe les administrateurs qu'Inès BOURY l'actuelle animatrice du Pôle Seniors va reprendre ses études en septembre en intégrant l'école des Beaux-Arts de Nancy, elle quittera ses fonctions au 31 juillet 2020.

Mme la Vice-Présidente annonce par conséquent, que le CIAS est à la recherche d'un(e) nouveau(elle) animateur(trice) du pôle seniors. Le contrat couvre une durée de 20 heures hebdomadaires. La Vice-Présidente invite les administrateurs à relayer cette information au plus grand nombre afin qu'Inès puisse effectuer un tuilage avec son(sa) successeur(euse).

Actions du CIAS durant la crise sanitaire du COVID19

La Vice-Présidente détaille les nombreuses actions entreprises par le CIAS au cours des mois de mars à mai :

- La veille sociale téléphonique : chaque semaine plus de 60 personnes isolées ont été contactées par Inès BOURY ;
- La fabrication de visières par l'Atelier CTM situé à Evres, une trentaine de visières ont été généreusement données aux ADMR (Remberval et Sud Argonne), à l'EHPAD les Eaux Vives (Seuil d'Argonne et Pierrefitte-sur-Aire), aux pôles médicaux de Seuil d'Argonne et de Pierrefitte-sur-Aire ;
- La confection de surblouses : une vingtaine de couturières se sont investies pour coudre plus de 150 surblouses destinées au personnel soignant et au personnel d'entretien de la collectivité. Mme la Vice-Présidente assurait la livraison et la collecte de tissus ;

- La permanence du CIAS/MSAP a été assurée par Lysiane BURNEL et Maxance BERNARD durant le confinement ;
- La garderie des enfants du personnel soignant a été coordonnée par Lysiane BURNEL, sur deux groupes scolaires : Pierrefitte-sur-Aire et Seuil d'Argonne.

Service Civique pour la veille sociale (ADMR)

Mme la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que le CIAS est également à la recherche d'un(e) volontaire en service civique pour la mission liant le CIAS à l'ADMR.

La veille sociale accompagne chaque année de nombreuses personnes âgées isolées et son utilité est d'autant plus grande dans le contexte post-confinement.

Le/la volontaire sera amené à accompagner la salariée de l'ADMR pour moitié de son temps de mission et interviendra en complément de l'animation du pôle seniors.

Information sur l'hébergement de l'ADMR au CIAS

Mme la Présidente explique que lors de la crise sanitaire, le pôle médical de Pierrefitte-sur-Aire a dû se réorganiser avec l'arrivée d'un troisième médecin, l'ARS ayant demandé à l'ADMR de Remberval de trouver un autre lieu pour son administration. La Communauté de Communes a proposé à l'ADMR deux bureaux du CIAS, situés en rez-de-chaussée pour accueillir l'association.

L'hébergement de l'ADMR de Remberval au sein du CIAS s'effectue dans les mêmes conditions qu'auparavant au Pôle Médical de Pierrefitte-sur-Aire.

Tous les sujets étant épuisés, Mme Aubry remercie les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale et lève à séance à 21h30.

La Vice-Présidente,

Dania KLEIN

